



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Gratuité des médicaments prescrits pour les plus pauvres : le Collectif n'accepte pas la réponse négative du ministre Couillard **Il y a urgence et négligence**

QUÉBEC, le 5 juin 2006 – Malgré des centaines de messages provenant du milieu de la santé et de secteurs variés de la société québécoise, lui demandant d'agir pour le 1er juillet 2006, le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, Philippe Couillard a de nouveau renvoyé à plus tard l'établissement de l'accès gratuit aux médicaments prescrits pour les personnes qui ont 12 000 \$ et moins de revenu annuel. Le Collectif pour un Québec sans pauvreté n'accepte pas cette réponse négative remise par lettre à la délégation de trente-cinq personnes qui s'est présentée à son bureau de Québec ce matin pour recevoir la réponse. Il fait appel à son réseau, ainsi qu'aux éluEs et aux citoyenNES conscientEs du problème, pour continuer de faire valoir cette demande qui est de l'ordre de la justice et du gros bon sens.

Marie-Lyne Bouchard, une travailleuse de Québec qui gagne moins de 12 000 \$, a bien résumé la situation : « Il faut que je prenne mes médicaments pour pouvoir travailler. Il faut que je travaille pour pouvoir payer mes médicaments. Comment on sort de ça ? Qu'est-ce que je fais, dites-le moi ? » Linda Laprise, de Québec, une ancienne travailleuse d'usine maintenant prestataire jugée apte au travail malgré une santé qui se détériore, a expliqué : « C'est impossible de payer les médicaments sans s'endetter quand on doit déjà compter les tranches de pain pour survivre. Le ministre, étant donné que c'est un médecin, il serait supposé de comprendre ça. »

Devant ce nouveau refus, la délégation du Collectif a remis au ministre un plein bol de fleurs annuelles appelées « impatientes ». Vivian Labrie, porte-parole du Collectif, a expliqué pourquoi dans une lettre retournée illico au ministre : « Puisque les mots ne suffisent pas quand il est question de la santé des personnes les plus pauvres de cette société, nous vous remettons aujourd'hui un ras le bol d'impatientes. Elles sont vivantes et elles sont rouges en rappel des personnes que la négligence de votre gouvernement laisse dans le rouge à l'année longue. À vous d'en prendre soin. Le temps passe. Vivre dans le rouge raccourcit la vie. Le 1er juillet s'en vient. Agissez. »

Une dureté qui devient de la négligence

Pour le Collectif, la réponse du ministre traduit de la négligence devant une situation qui a un caractère d'urgence. Elle hypothèque directement la santé de centaines de milliers de personnes qui vivent à la dure et ne sont pas en mesure de payer la franchise et la coassurance mensuelles des médicaments qu'on leur prescrit. Les coûts impliqués, dans les 60 M\$, sont bien moindres que ceux de ne pas le faire. La société aurait même à gagner à le faire aussi pour l'ensemble des personnes à faible revenu. Pour les personnes à l'aide sociale qui ont 6 500 \$ par année pour vivre, c'est carrément une question de droits perdus à l'arrivée de l'assurance médicaments en 1997. Cette injustice dure depuis neuf ans. Sa réparation, au coût de 17 M\$, fait l'objet d'une promesse formelle du premier ministre. Le Collectif a servi sur ce point au ministre Couillard les paroles de son ex-collègue Christos Sirros, qui avait interpellé comme suit le parti au pouvoir en 2002 à l'Assemblée nationale : « On ne procède pas comme ça dans une société qui se veut civilisée. On ne fait pas du mal à quelqu'un pour se vanter qu'on a fait du bien à quelqu'un d'autre. On fait du mal à l'heure actuelle à beaucoup de personnes très démunies. Inacceptable. Corrigeons-le. ».

La lettre du ministre ainsi que la réponse du Collectif sont disponibles sur le site Internet www.pauvrete.qc.ca, de même qu'un argumentaire.